

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 4 mars 1958.

RAPPORT

FAIT

au nom de Commission de la défense nationale (1) sur la proposition de résolution de M. Michel DEBRÉ, des membres du groupe des Républicains sociaux et rattachés et des membres du groupe du Rassemblement d'Outre-Mer, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour renforcer la défense des régions sahariennes.

Par M. Robert AUBÉ

Sénateur.

Mesdames, Messieurs,

La proposition de résolution que j'ai l'honneur de rapporter devant vous au nom de votre Commission de la Défense nationale tend à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour renforcer la défense des régions sahariennes. Présentée devant le Conseil de la République, par notre éminent collègue, M. Michel Debré, elle

(1) Cette Commission est composée de : MM. Rotinat, *Président* ; de Maupcou, Marcel Boulangé, *Vice-Présidents* ; Yves Jaouen, Piales, *Secrétaires* ; Robert Aubé, Augarde, Henri Earré, le Général Béthouart, Borgeaud, Julien Brunhes, Ferhat Marhoun, Fousson, Kalb, de Lachomette, Le Gros, Longchambon, Jacques Masteau, Edmond Michelet, de Montullé, Mostefai El-Hadi, Parisot, le Général Petit, Pidoux de La Maduère, Raymond Pinchard, Edgard Pisani, Jean-Louis Rolland, Marcel Rupied, Seguin, Vanrullen.

Voir le numéro :

Conseil de la République : 64 (Session de 1957-1958).

a déjà fait l'objet devant l'Assemblée de l'Union française d'un important débat à l'issue duquel fut adopté le remarquable rapport de notre ancien collègue le Conseiller Jean Guiter. Cette adoption, à une très forte majorité, montre assez le souci que partagent tous les nationaux, au moment où ils constatent que la rébellion tenue en échec dans le Nord tend à se développer dans le Sud.

Depuis quelque temps, des incidents nouveaux éclatent chaque jour sur le pourtour saharien. Leur répétition a lieu à un rythme tel qu'à son tour il n'est plus permis à notre Assemblée de demeurer silencieuse et qu'il lui appartient de jeter un nouveau cri d'alarme.

Je dis bien un nouveau cri, car le Conseil de la République, en particulier par les avis de sa Commission de la Défense nationale, a toujours été vigilant et je dirais même justement chatouilleux pour tout ce qui touche à la sécurité et à la grandeur du pays et qu'il s'est honoré de ne jamais manquer une occasion d'attirer l'attention des Gouvernements successifs sur les graves dangers qui, depuis de trop nombreuses années, ne cessent de menacer la France dans ses prolongements d'outre-mer.

Je veux rester persuadé que nos avertissements et nos conseils ont été écoutés, mais ont-ils été entièrement retenus ? L'ampleur des incidents souvent tragiques de ces derniers temps laisse malheureusement planer un doute sur ce point.

L'année dernière, en janvier, nous apprenions que plusieurs bandes de l'armée de libération marocaine, stationnée au Rio de Oro, se préparaient à pénétrer en Mauritanie. L'une d'elles, forte d'une soixantaine d'hommes, fut surprise par nos troupes alors qu'elle se dirigeait vers un puits situé à 90 kilomètres d'Atar. Après un premier accrochage, elle fut prise en chasse par notre aviation et, à moitié détruite, se retira en territoire espagnol, où les survivants furent pansés, ravitaillés et envoyés vers le Nord. L'affaire se solda par 25 tués et 35 prisonniers du côté rebelle, 2 tués et 12 blessés du côté français.

Une deuxième bande devait s'infiltrer dans la région de Port-Etienne, avec mission de pourrir la population. Elle fut perdue de vue, mais tout donne à penser qu'elle réintégra le Rio de Oro.

Enfin, une troisième bande était décelée dans la région de Fort-Trinquet. Nos forces allèrent à sa rencontre et l'engagement eut lieu le 14 janvier, à 5 kilomètres de la frontière du Rio de Oro. Le succès de nos troupes fut certain, mais incomplet, les débris de la bande n'ayant pu être poursuivis sur le territoire espagnol tout proche. Nous eûmes à

déplorer 20 tués, dont 3 officiers, et 20 blessés, mais nous avons récupéré une dizaine d'armes, dont une mitrailleuse, 500 kilos de vivres et de bagages, ainsi que d'importants documents.

A une date plus récente, le 28 août, deux convois furent interceptés près de la frontière tunisienne. L'un, arrêté près de Tébessa, transportait 20.000 cartouches, 10 rockets antichars, 15 obus de 50 et des effets militaires. L'autre, saisi près de Teberga, transportait 10 tonnes de blé destinées aux rebelles.

Le 10 septembre, une bande, venue du Maroc, fut repoussée au Nord d'Oujda, alors qu'elle franchissait les réseaux de barbelés.

Un incident analogue se produisit le 14 septembre près de la frontière tunisienne, où un convoi français fut attaqué par des fellagah armés de mortiers venant de Tunisie.

Particulièrement significatif de la menace visant le Sahara, un coup de main, attribué à une bande mixte composée de rebelles algériens et de « Libyens douteux », eut lieu dans la nuit du 16 et 17 septembre, près de Ghat, au Fezzan. Deux camions, qui, munis des autorisations nécessaires, conformément aux dispositions du traité du 10 août 1955 dit d'« amitié » franco-libyenne empruntaient une piste située en territoire libyen pour aller ravitailler le poste de Tin Alkoum furent attaqués et incendiés et leurs quatre occupants enlevés.

Cet incident a motivé une note du Ministre du Sahara invitant son collègue le Ministre des Affaires étrangères à protester auprès du Gouvernement libyen.

A ce sujet, je voudrais, après le Conseiller Signoret, demander au Gouvernement où en est l'état d'avancement des travaux de la nouvelle piste, qui, située entièrement en territoire français, remplacera la piste n° 5 et évitera le passage en territoire étranger.

Cette agression démontre à l'évidence la présence de bandes rebelles au Fezzan, près de la frontière saharienne, et si l'on en croit certaines informations, des émissaires auraient même tenté d'entrer en contact avec l'Amenokal du Hoggar.

Quelque temps après, le 5 octobre, exactement, une bande, vraisemblablement la même, se signale à nouveau dans cette région, confirmant ainsi l'hypothèse selon laquelle le F. L. N. chercherait à ouvrir un théâtre d'opérations dans le Sud. Un engagement eut lieu entre ses éléments et ceux d'une compagnie saharienne partie de la Légion, à 25 kilomètres de Ghat, mais cette fois en territoire français. Un rebelle fut tué et un officier français légèrement blessé : l'aviation aussitôt alertée

intervint détruisant deux camions rebelles, avant que le groupe des fellagah eût réussi à repasser la frontière. Contrairement aux allégations du Gouvernement de Tripoli, selon lesquelles: « des éléments de l'armée française, venant d'Algérie, auraient attaqué le village frontière d'Ibsin », le combat s'est déroulé — un communiqué de l'état-major de la 10^e région militaire le déclare formellement — entièrement en territoire français.

Plus récemment encore, les hors-la-loi se sont manifestés à la limite Sud du grand erg occidental, région jusqu'ici exempte de troubles, confirmant ainsi leur intention délibérée d'investir progressivement le Sahara. Le 17 octobre, en effet, à 80 kilomètres au Nord-Est de Timimoun, huit militaires européens appartenant à une compagnie méhariste étaient retrouvés assassinés, alors que tous les militaires musulmans — une cinquantaine d'hommes environ — avaient disparu, entraînés selon toute vraisemblance par des éléments rebelles étrangers à la région, ce qui tendrait à prouver qu'ils furent, sinon les auteurs, du moins les complices du massacre. Une reconnaissance aérienne fut immédiatement effectuée, qui permit de repérer les fuyards. Ceux-ci furent mitraillés et une dizaine d'entre eux mis hors de combat.

Cet incident, corroboré par une série d'embuscades intervenues dans la région à la même époque, traduit, de la part des rebelles, un certain effort de propagande et d'implantation visant à contaminer systématiquement le Nord du Sahara, hier encore considéré comme sain.

Depuis, la menace n'a fait que s'aggraver dans cette même région, comme en fait foi l'agression dont viennent d'être victimes, le 6 novembre, trois équipes de recherches gravimétriques de la compagnie des pétroles d'Algérie, qui opéraient à 70 kilomètres au Nord de Timimoun. D'après les renseignements recueillis, l'équipe de l'Est fut brusquement attaquée par une forte bande rebelle portant la tenue des compagnies sahariennes. Un feu nourri d'armes automatiques immobilisa l'un des deux camions, qui fut incendié et dont les occupants furent tués. La seconde équipe tomba à son tour dans l'embuscade et ses six camions furent incendiés, tandis que leurs occupants étaient massacrés. La dernière équipe, celle de l'Ouest, alertée par les coups de feu, s'éloigna dès le début de l'engagement et parvint à gagner une oasis, où elle donna par radio l'alerte à la base pétrolière de Timimoun.

Le bilan de cette tragique affaire était le suivant: 8 légionnaires tués et 3 disparus, 7 Européens tués et 4 disparus, 1 méhariste tué et 6 disparus. Depuis, nous avons appris que les déserteurs avaient été rejoints et presque tous exterminés.

Le 23 janvier dernier, un nouvel accrochage a eu lieu dans la région de Colomb-Béchar entre l'armée de la libération marocaine et les troupes françaises.

Puis, ce furent les incidents du Rio-del-Oro, dont nous ignorons encore la conclusion, bien qu'elle semble se traduire par un repli des Espagnols sur leurs principales bases côtières, laissant ainsi à l'armée de libération marocaine la quasi libre circulation dans l'arrière-pays créé entre la ligne de repli espagnol et notre frontière mauritanienne, c'est-à-dire de Atar à Tintouf.

Enfin, pour en terminer avec ce triste bilan, ces jours derniers, la presse nous a appris dans cette même région le raid d'une bande armée qui, pénétrant en territoire mauritanien, a attaqué un groupe de partisans à Oumat-el-Ham à 50 km au Nord-Ouest de Fort-Trinquet.

Un partisan mauritanien a été tué, un autre blessé et un troisième fait prisonnier. La bande, après son coup de main, s'est retirée en direction d'Emmour.

Si nous considérons maintenant l'aide extérieure apportée à la rébellion algérienne, nous devons constater que les principaux artisans en sont le Maroc, la filière Tanger-Tetouan-Nador-Oujda fonctionne régulièrement, comme en fait foi la saisie, intervenue en septembre dernier, de la cargaison du navire finlandais le « Korsoc ». Une autre filière existe peut-être entre Casablanca et Oujda, que la cargaison du navire yougoslave « Sbriga », comprenant 7 tonnes d'armes et 70 tonnes de munitions destinées en principe à l'Arabie séoudite, a peut-être empruntée.

Une autre forme de l'aide aux rebelles réside dans le droit d'asile. En Libye, des détachements armés du F. L. N. sont venus s'ajouter à ces organisations logistiques. Après les événements de Ghat, ces détachements ont été repliés en direction de Tripoli.

Au Maroc, les organisations rebelles continueront à fonctionner. Un accord aurait même été signé à Tetouan aux termes duquel Allal El Fassi garantirait à la rébellion algérienne l'appoint d'une force de 15.000 hommes fournis par la zone nord du Maroc, mais il ne semble pas que cet accord ait encore reçu une application importante.

La Tunisie, si l'on en croit des informations récentes reproduites dans la presse de ces jours derniers, abrite des bandes rebelles représentant un effectif de 6.000 à 7.000 hommes.

5.000 de ceux-ci seraient des recrues réparties dans des camps d'instruction ou de travail, dont 2.000 dans le Nord en Kroumirie, 2.500 dans la région centrale de Thala-Kasserine et 500 dans le Sud vers Gafsa-Tozeur. A Beja, et dans la région de Creteville-Grombalia, sont installés des centres d'instruction pour les cadres politiques F.L.N. ou les servants d'armes semi-lourdes. D'autres centres de spécialistes pour la radio se trouvent en Kroumirie et au Cap Bon.

Parmi les camps situés tout le long de la frontière, les plus importants sont ceux de Tabeka, Aïn-Draham, Ghardimaou, Souk-el-Arba, Sakiét-Sidi-Youssef, le Kef, Tadjerouine, Thala-Kasserine, Thelepte, Gafsa et Redeyef. Ils servent à abriter les bandes de passage, les recrues à l'instruction, ou les compagnies de transport d'armes ou de P.C. aux bataillons organisés.

A Souk-el-Arba, est installé le P.C. du commandement F.L.N. de la zone de Souk-Ahras, dite « base de l'Est », dont les quatre bataillons opérationnels, de 350 hommes chacun, sont tous basés en Tunisie, les deux premiers dans le Nord, à Aïn-Draham et à Ghardimaou, et le troisième au Kef, en arrière de Sakiét. C'est d'ailleurs celui-ci qui a organisé au début de janvier l'embuscade de Sakiét qui nous a coûté 17 morts et les 4 prisonniers non encore récupérés. Quant au 4^e bataillon, c'est le spécialiste du franchissement du barrage chargé ainsi d'ouvrir la voie pour l'acheminement du matériel.

La Willaya des Aurès-Nementcha possède sa base arrière à Tadjerouine et les P.C. des diverses zones sont à Thala-Redeyef et Tadjerouine.

Or, à Tunis même, se trouve un Etat-Major opérationnel F. L. N. chargé du commandement de l'ensemble des rebelles engagés sur ce front.

En ce qui concerne le matériel, on a pu estimer qu'entre le 15 novembre et le 15 janvier de cette année, il était entré en Tunisie, à destination de l'Algérie, environ 10.000 armes parmi lesquelles des mitrailleuses, des mortiers, des bazookas et des fusils en provenance notamment de l'Allemagne occidentale, de l'Egypte, de l'Irak et, le contraire eut été étonnant, des U.S.A. et de la Grande-Bretagne, mais, s'il n'est pas encore prouvé que ces dernières armes font partie des livraisons de novembre, le

fait même qu'on ait pu identifier du matériel anglo-saxon entre les mains du F.L.N. montre assez l'imprudence, pour ne pas dire plus, qui fut celle de certains de nos alliés.

Après ce pénible inventaire, que M. le Ministre du Sahara a bien voulu, à l'Assemblée de l'Union française, reconnaître pour exact, nul ne pourra plus, je pense, contester de bonne foi l'aide efficace accordée par les Etats arabes à la rébellion algérienne qui, sans cette aide, serait depuis longtemps déjà définitivement maîtrisée.

Jamais nous ne rendrons assez hommage à nos troupes magnifiques qui se battent là-bas pour la défense de la civilisation des droits de l'Homme et des libertés publiques au profit de la communauté musulmane, au même titre que la communauté européenne, avec un courage et un esprit de sacrifice qui, depuis ses origines, demeurent dans les plus pures traditions de notre glorieuse armée. Certes, notre commandement a toujours su réagir après chaque agression de l'adversaire venu d'au-delà de nos frontières et il a mérité notre confiance et notre reconnaissance, mais hélas ! il faut bien le dire, avec un certain retard, car il n'a pu agir que par des ripostes imposées par le cas de légitime défense. Ce qu'il faut obtenir, et par tous les moyens, c'est la fin de l'ingérence étrangère dans l'affaire algérienne qui ne concerne que la Nation française. Il faut qu'une fois pour toutes tous nos voisins arabes sachent que la France, pour la protection de tous ses fils, pour le moral de son armée et pour son honneur, est décidée à défendre ses droits à la sécurité et pour cela à mater la rébellion, où qu'elle se trouve, qu'elle ne tolérera plus l'aide consciente ou non qu'ils donnent à ses ennemis en leur fournissant des armes, des cadres, des subsides ou simplement en leur accordant le droit d'asile. Aussi, vous proposerai-je de reprendre cette disposition dans l'esprit de ce qui a été, d'ailleurs, adopté le 25 février, par notre Assemblée.

De deux choses l'une : ou bien les chefs des Etats qui nous entourent jouent le double jeu et nous n'avons aucune raison de les ménager ou bien ils ne sont pas en mesure comme leur en fait l'obligation l'article 4 de la Charte des Nations Unies, de contrôler leurs frontières et d'y empêcher nos adversaires de les franchir et d'y installer leurs bases d'attaque. Devant cette incapacité, notre devoir est de nous substituer à eux.

Le moment est donc venu de réorganiser notre défense et mon propos visera plus particulièrement aujourd'hui celle de notre Sahara.

Il serait injuste de prétendre que rien n'a encore été fait dans ce domaine. Le Gouvernement a déjà pris certaines mesures qui ont porté leurs fruits et auxquelles nous devons donner notre agrément. Peut-être en a-t-il même envisagé d'autres qu'il n'a pas voulu divulguer avant leur mise en application. En matière de sécurité, il est souvent bon d'être prudent et nous ne lui ferons pas grief, s'il en est ainsi, de sa discrétion.

Cependant, il ne peut s'agir encore que d'un début, d'un pas dans la voie que nous lui souhaitons voir suivre pour le règlement général du problème.

La réorganisation du commandement de l'Atlas saharien placé maintenant sous les ordres du seul commandant en chef des Territoires du Sud est une bonne chose. L'augmentation des effectifs du Fort-Flatters, le renforcement des moyens de feu du poste de Djanet et les fortifications édifiées à Fort-Saint, face à Ghadames, sont d'excellentes mesures en elles-mêmes. Elles ne constituent cependant que des précautions élémentaires qui demeureraient vaines si elles ne devaient pas à bref délai être suivies de réalisations plus vastes venant s'intégrer dans l'application d'un plan général de défense.

Pour la réalisation de ce plan, dont l'élaboration incombe au Gouvernement, il faut des moyens. Il est dans le rôle du Parlement de les suggérer, voire, si besoin était, de les fournir au pouvoir exécutif si celui-ci ne pouvait les trouver dans le cadre de ses attributions budgétaires normales.

Parmi ceux-ci, il nous semble primordial de doter sans délai nos forces sahariennes des moyens aériens qui leur font actuellement défaut.

Je sais que le Gouvernement s'est trouvé aux prises avec de graves difficultés budgétaires et qu'il a dû consentir de grands sacrifices pour ses dotations militaires. Je ne m'élève pas contre le principe des économies et Dieu sait s'il y en a qui s'imposent, ne serait-ce que la suppression de toute aide financière, sous quelque forme que ce soit, aux ex-pays sous tutelle qui alimentent la rébellion, mais je me refuse quant à moi à les faire porter sur les postes

intéressant la défense du Pays. L'heure n'est pas venue de discuter des budgets, mais qu'il me soit permis de marquer par avance que le budget de l'Air a été particulièrement mal traité, notamment en ce qui le concerne en Outre-Mer. Il en est d'ailleurs de même de celui de la Marine. Au moment opportun, il sera indispensable de procéder à certains aménagements pour redresser une situation périlleuse qui risquerait de devenir tragique, si l'on devait arrêter aussi intempestivement les commandes d'avions-cargos nécessaires aux transports militaires et techniques, des avions légers et des hélicoptères dont l'emploi s'est imposé outre-mer.

Il est, en effet, primordial de renforcer notre aviation légère dont le rôle est essentiel pour les opérations de recherche et d'appui, pour la surveillance et la sécurité des zones sahariennes et de l'Afrique noire.

Par ailleurs, ainsi que le notait le conseiller Guiter dans son excellent rapport :

Les « goums », c'est-à-dire les groupes nomades de supplétifs, devraient être multipliés. En effet, ces éléments, recrutés sur place et mis à la disposition des unités sahariennes pour l'emploi, apportent à nos forces régulières, le précieux concours de leur parfaite connaissance du terrain ; aussi, point n'est besoin d'insister sur le rôle essentiel qu'ils jouent dans la surveillance du désert. Il importe donc d'intensifier et de perfectionner leur recrutement, notamment, ainsi que nous l'avons déjà recommandé, par un relèvement des indemnités qui leur sont servies, et par une amélioration sensible de leur équipement. Toutefois, la formation des cadres impliquant une longue préparation, l'effort entrepris ne pourra porter ses fruits qu'après un temps plus ou moins long. Or, la situation exige des réalisations immédiates.

C'est précisément à ce besoin urgent que peut correspondre la mise sur pied d'une force d'intervention. Il est certain, et c'est là l'enseignement à tirer de l'ensemble des événements que, dans l'état actuel des choses, l'absence d'une telle force nuit considérablement à l'efficacité de toute action répressive. Nous en sommes encore à prélever des renforts sur les unités existantes que l'on désorganise pour en constituer de nouvelles, nouvelles unités sans cohésion et dont la formation retarde inévitablement l'acheminement. La conduite des opérations s'en ressent et les pertes sont beaucoup plus lourdes. Créer une force d'intervention aéroportée, spécialement adaptée au combat en zone désertique est donc une nécessité qui ne peut être

plus longtemps méconnue. Parallèlement, des études doivent être entreprises en vue de déterminer le matériel le plus approprié à ses missions.

En dehors de ces mesures strictement militaires, d'autres mesures diverses devraient être appliquées avec profit pour renforcer la sécurité générale.

C'est ainsi que les Sociétés pétrolières, qui s'emploient avec le succès et le courageux dévouement que vous connaissez à faire, dans le Sahara, l'inventaire détaillé de ses ressources en hydrocarbures, ont également droit pour leur personnel, leur matériel et leurs installations à la protection de la Nation. Mais, pour cela, il est indispensable qu'une collaboration entière, ce qui n'a peut-être pas toujours été le cas jusqu'ici, s'établisse entre les sociétés et l'autorité militaire.

Il faut que toutes les stations de sondage, les bases des équipes de prospection, les convois de ravitaillement restent en contact étroit par radio ou tous autres moyens avec l'armée sous la protection de laquelle ils doivent se trouver à tout moment.

Par ailleurs, il semble que notre action sociale devrait être renforcée auprès des populations en leur apportant les soins que peuvent réclamer leur état, voire l'enseignement pour les éléments sédentaires.

Les officiers des sections administratives spécialisées ont parfaitement réussi partout où ils ont été placés. La généralisation de leur emploi devrait être effectuée sur une plus grande échelle.

Un dernier point reste, mes chers collègues, à traiter, c'est celui de la publication d'un livre jaune destiné à décrire objectivement l'aide directe et indirecte du Gouvernement tunisien à la rébellion.

Après les deux affaires de Sakiet-Sidi-Youssef, qui retiennent en ce moment avec une certaine anxiété l'attention du monde entier la question est d'une brûlante actualité. D'autres collègues, plus spécialisés que moi, et je pense notamment à ceux qui appartiennent à notre Commission des Affaires Étrangères, traiteront sûrement ce problème. Il m'est cependant apparu qu'en raison même des attaques odieuses dont notre armée a été récemment la victime non seulement du fait des armes des rebelles basés en Tunisie, mais aussi en raison des attaques d'une certaine presse étrangère et même, hélas ! française, notre Commission de la Défense nationale devait se prononcer sur l'opportunité d'une telle publication destinée à mettre objectivement en lumière les agissements criminels du Gouvernement tunisien.

Ce n'est qu'en alertant l'opinion internationale mal informée, sur les agressions multipliées dont elle a été l'objet de la part de la Tunisie que la France ruinera le trop complaisant crédit accordé par certaines nations aux mensonges du Président Bourguiba et qu'elle justifiera le cas de légitime défense qui l'a contraint à bombarder un village dans lequel des fellagah s'étaient peu courageusement cachés au milieu de la population civile dans l'espoir d'échapper à un juste châtement.

En se taisant plus longtemps face aux protestations calomnieuses et injurieuses du dictateur tunisien la France pourrait, au contraire, laisser penser au monde qu'elle a peur ou qu'elle se reconnaît coupable.

Et pourtant, avant de se servir du droit de suite et de riposte, nos troupes ont fait preuve pendant une longue période, peut-être trop longue d'ailleurs, d'un calme réfléchi, d'une modération et d'une patience qui mériteraient d'être mieux appréciés.

Avant de réagir, notre armée a essuyé 85 agressions ; à chaque fois les représentations ont été faites par voie diplomatique au Gouvernement tunisien, qui était en même temps prévenu par notre commandement des lourdes responsabilités qu'il assumait et des risques qu'il encourait du fait de l'aide apportée à la rébellion. M. Bourguiba n'en a eu cure. Il n'a répondu que par des rodomontades et de nouvelles provocations. Devant les pertes qui, de son fait, étaient ainsi infligées à l'armée, notre commandement en état de légitime défense ne pouvait rester plus longtemps sans riposter. La guerre est une chose affreuse, mais lorsqu'elle nous est imposée, notre seul devoir est de tout mettre en œuvre pour en limiter les effets en la gagnant le plus vite possible.

Certes, c'est avec une douloureuse émotion que nous avons appris que d'innocentes victimes avaient payé de leur vie, lors du raid récent, les fautes de leur gouvernement. Nous nous inclinons avec affliction devant les morts et les blessés civils. Il n'en reste pas moins que la responsabilité première de ces pertes n'appartient ni à la France, ni à son armée. Elle est entièrement imputable à ceux qui ont sciemment aidé la rébellion. Il importe que cela puisse être démontré et qu'avant de nous juger, le monde ait une connaissance approfondie du dossier tunisien.

Aussi, mes chers collègues, votre rapporteur vous demande-t-il, au nom de votre Commission, d'adopter la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Conseil de la République invite le Gouvernement:

1° à renforcer militairement le contrôle des frontières en dotant les unités sahariennes de moyens aériens de recherche et d'appui, en intensifiant le recrutement des groupes nomades de supplétifs et en créant une force d'intervention aéroportée ;

2° à assurer, sous la responsabilité des autorités militaires, la protection des installations et des exploitations pétrolières ou minières ;

3° à inviter d'urgence les Gouvernements libyen, marocain et tunisien à cesser d'admettre sur leur territoire le repli, le ravitaillement, l'entraînement et l'armement des rebelles ;

4° à subordonner toute proposition ou acceptation de négociation avec le Gouvernement tunisien à une discussion préalable destinée à mettre fin au soutien apporté par la Tunisie à la rébellion en Algérie ;

5° à publier un livre jaune destiné à apporter objectivement la preuve de l'aide directe et indirecte du Gouvernement tunisien à la rébellion.